



LA SERRE

À PROJETS



**CAHIER DES CHARGES
APPEL A CANDIDATURES**

CAHIER DES CHARGES - APPEL A CANDIDATURES

Ce document présente les modalités de l'appel à candidatures (ou appel à porteurs de projets) lancé par la Serre à projets entre **le jeudi 5 janvier 2023 et le dimanche 12 février 2023**. Il fait office de règlement de la consultation.

Qu'est-ce que la Serre à projets ?

La transition écologique est un enjeu majeur pour nous tous ! Ensemble, il nous faut œuvrer à un changement très profond de nos modes de vie vers la sobriété et la durabilité. Pour cela, il est essentiel de faire preuve d'imagination pour créer et développer de nouvelles activités qui permettent au territoire d'opérer sa transition. C'est ce que propose la Serre à projets !

Ce dispositif, animé par France Active Lorraine et la SCIC Kèpos, vise à repérer des besoins non satisfaits sur le territoire, à imaginer des solutions pour y répondre, à étudier l'opportunité et la faisabilité des projets qui en sont issus, et à les transmettre à des porteurs de projets de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Il s'agit donc bien d'une méthodologie d'entrepreneuriat inversé, où l'on part des besoins du territoire, et non pas des porteurs de projets ! Particularité de cet outil de développement territorial : il est thématiqué sur la transition écologique !

Comment travaille la Serre à projets ?

L'action de la Serre à projets se déroule en 5 étapes, renouvelées chaque année :

1. Détecter des besoins sociaux et des opportunités socio-économiques via un réseau de capteurs d'idées.
2. Inventer des réponses collectivement et valider leur pertinence et leur viabilité grâce à une étude d'opportunité.
3. Transmettre le projet à un entrepreneur qualifié ou à une entreprise sociale existante via un appel à candidatures.
4. Accompagner les porteurs de projets jusqu'à la création de l'entreprise sociale, après validation des projets grâce à une étude de faisabilité.
5. Lancer la nouvelle activité.

Que vous représentiez une entreprise, une association, un collectif de citoyens ou que vous agissiez à titre individuel, vous pouvez participer au dispositif en faisant remonter vos idées, ou en répondant à l'appel à candidatures !

Bénéfices de la Serre à projets pour les porteurs sélectionnés

La Serre à projets propose aux lauréats de l'appel à porteurs de projets :

- La réalisation en cotraitance de l'étude de faisabilité technico-économique du projet
- Le suivi du projet par l'ensemble des partenaires publics, parapublics et privés de la Serre à projets
- Un ensemble de formations et d'ateliers pour les porteurs de projets
- Un accompagnement jusqu'à la concrétisation du projet
- Une mise en valeur mutualisée

Les lauréats signeront une charte d'accompagnement qui précisera les modalités de l'engagement de chacun.

A qui s'adresse cet appel à porteurs de projets ?

Les porteurs de projets peuvent être de trois types :

- Un ou plusieurs particuliers qui souhaitent s'engager dans un projet entrepreneurial. Les candidatures peuvent être émises par une personne seule ou par un collectif informel.
- Une association existante.
- Une entreprise sociale existante. Par entreprise sociale, on entend une entreprise s'inscrivant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou dont les activités sont porteuses d'un impact social et environnemental positif pour le territoire.

Les porteurs de projets peuvent ne pas être encore implantés sur le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle. En revanche, leur projet doit nécessairement y être principalement localisé.

Quels sont les projets sur lesquels se positionner ?

Sur le sud Meurthe-et-Mosellan, sept idées ont été retenues dans le cadre d'un processus d'étude des besoins du territoire en matière de transition écologique. Il est recherché des porteurs de projets sur chacune de ces idées. Une étude d'opportunité a été réalisée pour chacune d'entre elles. Ces études sont disponibles sur le site Internet de la Serre à projets www.laserre.org. Il est nécessaire de s'y référer avant de déposer toute candidature.

Ces sept idées sont les suivantes :

- Une activité d'optimisation des ressources en eau
- Un garage retrofit
- Une activité d'élevage de vers et d'insectes
- Une recyclerie du sport, loisirs et/ou jouets
- Une activité de développement ou renforcement de l'offre en protection et couches lavables
- Une activité de valorisation des coproduits et des déchets brassicoles et de

boulangeries

- Une activité de valorisation ou lutte contre des espèces invasives

Les variantes sont possibles, et il est possible de ne se référer qu'à tout ou partie des éléments de l'étude d'opportunité. Les réponses collectives, montées par plusieurs acteurs, sont encouragées. De même, les articulations qui pourront être trouvées entre les différentes idées seront valorisées positivement.

Sur quel territoire doivent se trouver les projets soutenus ?

La Serre à projets déploie son action sur le Sud Meurthe-et-Mosellan : la Métropole nancéienne, et les trois bassins de vie de Pont-à-Mousson, Toul et Lunéville. Les projets sélectionnés devront nécessairement y être localisés sous la forme d'un établissement. Les projets qui seront capables de se déployer directement à cette échelle seront valorisés. Les projets permettant de créer des synergies entre ces différents bassins seront évalués positivement.

Modalités de l'appel à porteurs de projets volet blanc

La Serre à projets peut, à titre exceptionnel, accompagner un ou plusieurs projets qui ne seraient pas issus du processus d'idéation précédemment décrit. De tels projets doivent nécessairement justifier de leur opportunité pour le territoire, de la même manière qu'il en a été pour les six idées initiales. En conséquence, le dossier de candidature correspondant devra être plus étoffé, en intégrant un certain nombre d'items supplémentaires (CF §Contenu du dossier de candidature).

Modalités de sélection des candidats

La sélection des porteurs de projets se déroule en deux temps :

- Une phase écrite, avec la remise d'un dossier de présentation du porteur et de son projet. Ce dossier fait l'objet d'une évaluation par les équipes de France Active Lorraine et Kèpos.
- Une présentation orale devant le comité de pilotage élargi de la Serre à projets, réuni sous la forme d'un jury. Celui-ci est seul décisionnaire. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de la phase écrite sont entendus en jury.

Il est tout à fait envisageable, en fonction de la qualité des propositions reçues, que certaines idées ne se voient attribuer aucun porteur, même si des candidatures ont été faites sur celles-ci. A l'inverse, une idée peut se voir attribuer deux porteurs de projets, par exemple s'ils ne sont pas actifs sur le même territoire. Si l'équipe de la Serre à projets à vent de plusieurs porteurs voulant se positionner sur une même idée, elle se réserve le droit de les mettre en relation entre eux, afin de faciliter les réponses collectives.

Qui siège au comité de pilotage de la Serre à projets ?

La Serre à projets a pu naître grâce au concours de trois types de partenaires.

- Des partenaires opérationnels :
 - o France Active Lorraine, acteur de référence du financement de l'ESS sur le territoire
 - o La SCIC Kèpos, dont l'objet est d'œuvrer ensemble à la transition écologique du territoire.
- Des partenaires financiers :
 - o La Région Grand Est finance la Serre à projets au titre de son accompagnement des Fabriques à projets d'utilité sociale. Le but : susciter et structurer l'émergence de nouvelles activités utiles socialement sur le territoire.
 - o Le Département de Meurthe-et-Moselle soutient le projet au titre de son action en faveur de l'économie solidaire.
 - o La Métropole du Grand Nancy porte le souci, à travers la Serre à projets, de soutenir le développement économique et humain du territoire.
 - o La Ville de Nancy, a pris des engagements forts pour la transition écologique, cohérents avec les objectifs de la Serre à projets
 - o Ag2R la Mondiale, acteur clé du financement des retraites complémentaires, supporte avec force le projet, convaincu qu'enjeux écologiques et sociaux sont en train de converger.
 - o La Fondation GRDF, qui soutient l'action de la Serre au titre du développement durable des territoires
 - o Le Crédit Agricole de Lorraine, fort de son engagement pour une agriculture locale, soutient la Serre à projets avec le souci de promouvoir le lien avec le monde agricole.

Plus spécifiquement, pour le développement du dispositif sur les quartiers en transition, la Serre est soutenue par :

- o L'Etat
- o La Métropole du Grand Nancy
- o La Banque des territoires
- Des partenaires techniques, qui apportent leur expertise du territoire et de son développement, chacun dans son domaine d'intervention :
 - o L'Université de Lorraine
 - o La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nancy

- o La Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle
- o La Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire
- o L'Agence SCALEN
- o Lorr'Up
- o Grand Nancy Innovation

L'ensemble de ces acteurs forme le comité de pilotage qui sélectionnera les porteurs de projets. D'autres entités peuvent être associées à ce jury, avec voix consultative.

Critères de sélection

Les porteurs de projets et leur proposition sont évalués et sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Leur ancrage dans l'ESS.
- Leurs compétences et leur engagement sur la problématique ciblée.
- L'adéquation des ressources techniques, humaines et financières qu'ils sont susceptibles de mobiliser sur le projet.
- La capacité de leur proposition à avoir des impacts économiques, sociaux et environnementaux significatifs sur le territoire.
- Leur ancrage dans la transition écologique. Celui-ci doit être sincère et effectif. Aucun greenwashing ne sera accepté.
- Leur caractère innovant. Même s'il ne saurait être question ici, en première approche, d'innovation technologique ou numérique, la capacité des porteurs à proposer des solutions non encore expérimentées sur le territoire sera valorisée.
- La capacité des porteurs à entraîner derrière eux un écosystème d'acteurs locaux impliqués.

Il sera donc demandé aux candidats de donner, par tous moyens, des gages capables de convaincre le jury sur chacun de ces points.

Temps nécessaire à dégager pour l'accompagnement

Pour bénéficier de l'accompagnement de la Serre à projets, le lauréat devra être en mesure de se rendre totalement disponible pour :

- Les rendez-vous d'accompagnement et la rédaction de l'étude de faisabilité (estimé entre une demi-journée et une journée par semaine minimum)
- Assister aux formations (minimum 30h de formation sur 6 mois)
- Les temps d'échanges et rencontres avec les acteurs publics, privés et autres collaborateurs, organisés au sein de la Serre à projets (estimé à une demi-journée minimum par mois)

Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidatures est à concevoir selon le plan indicatif suivant. Il doit comporter de 10 à 15 pages maximum.

- Coordonnées du porteur
- Nom du projet
- Idée à propos de laquelle la candidature est déposée
- Présentation du porteur : motivations, compétences, historique sur la problématique ciblée, cohérence du porteur vis-à-vis du projet
- Partenaires du projet
- Ressources sur lesquelles le porteur de projet peut s'appuyer (matérielles, humaines, financières)
- Vision stratégique du projet
- Marché visé
- Offre prévue
- Plan d'action pour les 18 mois qui viennent
- Impacts recherchés
- Conclusion : pourquoi développer votre idée dans le cadre de la Serre à projets ?

Les candidats répondant au **volet blanc** de l'appel à porteurs de projets, doivent en outre apporter des éléments supplémentaires (de 3 à 5 pages) sur :

- L'ancrage du projet dans la transition écologique
- Le contexte national et local dans lequel il s'insère
- Les besoins locaux
- Des initiatives approchant, sur le territoire et en dehors.

Temps d'échange et d'information sur l'appel à candidatures

La Serre à Projets organisera des temps d'échange et d'information des candidats souhaitant se positionner sur l'Appel à Projets, la date et les modalités de réunion vous seront communiquées via le site internet www.laserre.org. Restez connectés !

Dates de l'appel à porteurs de projets

L'appel à candidatures est lancé le jeudi 5 janvier 2023 et se clôture le dimanche 12 février 2023 à minuit. Les réponses se font uniquement sur le formulaire disponible à cette adresse : <https://www.laserre.org/appel-a-candidature/>. Aucune réponse passée ce délai ne sera acceptée. Le format du dossier de candidature est le PDF.

Le jury se réunira pour entendre les candidats à l'oral le jeudi 2 mars 2023. Merci à tout candidat de se rendre par précaution disponible ce jour-là.

Contact

Pour toutes questions, vous pouvez utiliser les coordonnées ci-dessous :

www.laserre.org

contact@laserre.org



Bérengère ABA-PEREA - 07 83 04 19 24

7 rue Jacques Villermaux 54000 Nancy



Ian Mc LAUGHLIN – 06 35 92 46 23

51, rue de la République 54140 Jarville-la-Malgrange



LA SERRE

À PROJETS

Avec les soutiens financiers de



AG2R LA MONDIALE



FONDATION GRDF



CRÉDIT AGRICOLE



BANQUE des TERRITOIRES

et les appuis techniques de



